



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet de règlement no 2025-209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2025, le conseil de la municipalité de Compton a adopté le projet de règlement numéro 2025-209 et intitulé : « *Projet de règlement no 2025-209 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* » ;
2. Le projet de règlement vise à abroger et remplacer le règlement no 2020-174 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le règlement PIIA est un ensemble d'objectifs et de critères qui servent à encadrer les projets de construction ou d'aménagement de terrains afin d'assurer leur intégration avec les constructions et arrangements avoisinants ;
3. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 8 avril 2025 à 19h00 au 3, chemin de Hatley.

Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 3, chemin de Hatley, à Compton, du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au www.compton.ca à l'onglet *Séances du conseil*, dans la section *Documents de la séance du mois*.

Donné à Compton ce 27 mars 2025,

André Martel
Greffier-trésorier